



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 MAI 2019

M. Christian Lowe, Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 31 sont présents, 12 excusés et 7 absents

Le Quorum 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 16

Municipalité : présente

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h15.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2019

Le Président demande s'il y a des demandes de modifications de l'ordre du jour et soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil.

Résultat : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2019

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Mme Baertsch demande de revoir le nombre de voix pour chaque sujet voté lors de la dernière réunion du Conseil, car le nombre n'est pas le même dans chaque vote. M. Wiesel, scrutateur, répond que c'est sans doute à cause de l'arrivée tardive de certains conseillers. Le Président informe que les chiffres seront vérifiés, afin que le nombre de voix soit correct.

Le procès-verbal est approuvé par 25 oui, 0 non, 5 abstentions.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président donne la liste des demandes d'examen en cours :

Renvoyé à	Intitulé
Finances	La demande d'examen concernant l'établissement d'un règlement communal fixant les conditions d'octroi d'une aide financière communale pour les études musicales.
Environnement	La demande d'examen concernant l'établissement d'une convention entre les communes de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois instituant une entente intercommunale pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale.
Finances	La demande d'examen concernant le préavis municipal n° 14/2017 fixant les vacations et indemnités des charges de Syndic et de Municipal dès 2018.
Finances Constructions	La demande d'examen concernant le déplacement du congélateur communal.
Finances	Préavis concernant une demande d'autorisation générale de prêt des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune de Commugny auprès des diverses collectivités publiques, pour la législature 2016-2021.
Finances Constructions	Préavis concernant la rénovation d'un appartement du centre scolaire.

Finances Constructions	Préavis concernant le remplacement du parquet de la salle communale (salle Meier).
Finances Constructions	Préavis concernant la mise à jour du wifi de la salle communale.
Finances	Préavis de bureau relatif aux indemnités et vacations du Conseil communal.

Le Président donne la liste des initiatives du Conseil communal en attente de réponse, rapport ou projet de la part de la Municipalité :

Type	Intitulé
Motion 20 juin 2018	Motion Emanuel Weisskopf pour amender le règlement communal du Conseil communal de Commugny
Postulat 27 mars 2019	Postulat de Geneviève Walter et consorts – quel futur pour le bâtiment de la laiterie ?

La sortie annuelle du Conseil aura lieu dimanche 26.5.2019. Une circulaire d'inscription est distribuée au Conseil pour ceux et celles qui n'auraient pas encore répondu à l'invitation.

Secrétariat du Conseil communal: une candidature sera présentée lors de la séance du Conseil communal en juin en même temps que les nominations du Bureau.

Le Bureau a procédé à deux nominations dans les commissions pour remplir les places vacantes:

Mme L. Piguet est nommée à la délégation de la Commission intercommunale de l'ASCOT.

M. N. Kaltenrieder est nommé à la Commission des routes

Une lettre du Président du Conseil communal de Mies se trouve dans les annexes:

Cette résolution, votée par le Conseil communal de Mies, a pour but d'interpeller le Conseil d'État afin d'attirer son attention sur les difficultés financières récurrentes occasionnées par la péréquation et facture sociale.

Le Président du CC de Mies demande à d'autres Communes de suivre sa démarche et propose de regrouper les envois au Conseil d'État à l'automne.

Le Président, Christian Lowe, demande aux membres du Conseil de lui fournir des commentaires sur cette initiative afin d'adapter le contenu de la lettre à la situation de la Commune de Commugny. Une proposition de lettre pourra ainsi être soumise au Conseil communal et éventuellement adoptée lors du prochain Conseil en juin.

Envois papier / e-mail : une liste sera distribuée pour connaître les préférences de chacun concernant les envois. Cette liste permet aussi de mettre à jour les coordonnées des membres du Conseil communal et de connaître l'adresse mail sur laquelle les courriers électroniques peuvent être redirigés.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Mme Dittli pour la Commission de l'ASCOT:

Exercice 2018: concernant les charges 2018, pas de différences importantes par rapport à 2017. Les charges ont été inférieures au budget. L'augmentation des charges a été de 2.44 %. Le nombre d'élèves est en hausse de 3.3%. A noter une excellente performance financière en termes de coût par élève en 2018.

L'ARSCO a prévu 8 classes supplémentaires aux Rojalets. La Commission de gestion demande aux Municipalités concernées de la tenir informée de tout nouveau projet de l'ARSCO afin d'optimiser la planification financière.

Comptes 2018 de l'ASCOT : Fr. 9'970'775 sont à la charge des Communes. Fr. 5'643'907 concernent l'enseignement primaire. Fr. 4'326'867 sont dépensés pour l'enseignement secondaire.

Pour Commugny en 2018 (2858 habitants): la contribution financière pour l'ASCOT se monte à Fr. 852'793 pour l'enseignement primaire, Fr. 659'505 pour l'enseignement secondaire. Le total de la contribution de Commugny est de Fr. 1'512'299. Le prix par habitant est de Fr. 529.15 (523.22 en 2017).

La parole n'est plus demandée.

6. PRESENTATION DU PROJET "MAISON DES VINS DE LA CÔTE" MONT-SUR-ROLLE

La prise de parole de MM. D. Hermanjat et L. Pellet est approuvée à l'unanimité.

M. L. Pellet, vigneron à Mont-sur-Rolle et Président de l'Association de la Maison des Vins de la Côte présente le projet :

Le projet est né en 2010. Il n'existe actuellement pas de lieu pour présenter la diversité des produits sur la Côte qui représente la moitié du vignoble vaudois. Il se trouve que les promoteurs de ce projet ont eu la possibilité d'obtenir un droit de superficie accordé par la Commune de Mont-sur-Rolle sur une parcelle bien placée. Les vignerons de la Côte ont manifesté leur enthousiasme pour le projet. Une association avec comité a été fondée pour réaliser le projet. Un projet de développement régional agricole (PDR) a été lancé. Un lien a été établi avec les régions (*Région De Nyon* par le biais du Conseil régional, Aubonne-Morges-Cossonay au travers de l'ARCAM) et avec la Communauté interprofessionnelle des vins de la Côte. Un concours d'architecture a permis de mettre en place le projet actuel.

M. D. Hermanjat :

Présentation du vignoble de la Côte.

Le Canton de Vaud recense 3800 hectares de vigne (Suisse 15'000) avec 12 lieux de production de Nyon à Morges. Le vignoble de la Côte est la plus grande région viticole du canton. Le district de Nyon représente 30% du vignoble vaudois. Il existe 24 hectares de vignoble à Commugny. A ce jour, 70% des vignerons de la Côte ont adhéré au projet. L'emplacement du projet se trouve à Mont-sur-Rolle sur une parcelle avec les caractéristiques suivantes: bien centrée sur la Côte, bonne accessibilité, belle vue du lac, sans ligne à haute tension.

Présentation des images de construction externes / internes du site.

A noter: accès de plain-pied, parking à proximité. Salles modulables pour les ateliers.

Le potentiel de visiteurs est important dans un rayon de 30 min: 1 million d'habitants, 2 millions d'arrivants (personnes de passage). La valeur ajoutée du projet est obtenue grâce à la mise en réseau du patrimoine agricole, œnotourisme (désirée par le Canton de Vaud).

Aspect financier:

Budget de 4.5 millions + valeur (fictive) du terrain (estimée à Fr. 400'000). Le terrain est à valeur 0 dans le budget, mais pour le Conseil régional, il est valorisé à Fr. 400'000. Les vignerons assument 15% du projet (somme déjà payée sur un compte bloqué).

Le projet fait partie du projet de Développement Régional Agricole de l'Ouest Vaudois et se compose de: projet de la Maison du Vin, Harmonie alpage, Abattoir d'Aubonne, Fromagerie de Senarclens. Ce regroupement a pour but d'augmenter la visibilité, tisser des liens et augmenter l'attractivité de la région.

Le soutien Canton-Confédération représente 40%. Il y a de bons retours et nous espérons que cela aboutira. La participation régionale est de 22%. La participation de *Région De Nyon* s'élève à Fr. 650'000 (16%). La participation de Région Morges est de 7%. Ils se sont engagés à le faire, mais pas encore de résultat concret. Il manque environ 2% : un soutien est donc demandé à la Commune de Commugny pour aider à concrétiser ce projet.

Un business plan est présenté. Plusieurs études de rentabilité ont été réalisées sur des projets similaires déjà existants et le scénario le plus réaliste a été retenu. L'interprofession a souhaité soutenir le projet non pas dans son budget de fonctionnement, mais dans son budget de promotion.

M. Braun

Quelle proportion des vignerons n'adhèrent pas au projet ? Pourquoi ?

M. Pellet

Les vigneronns sont souvent très indépendants et indépendants d'esprit. Certains préfèrent attendre que le projet soit réalisé. 80 vigneronns participent sur 120 membres. Ceux qui nous rejoindront plus tard devront bien entendu payer une contribution plus importante.

Mme Hess

D'autres communes de Terre-Sainte sont-elles sollicitées pour un financement ?

M. Pellet

Un contact a été établi avec les communes hors DISREN et hors Conseil régional.

Mme Hess

Comment les communes participantes (sponsors) sont-elles mises en avant et comment d'autres communes participent-elles ?

M. Pellet

Pas de contrepartie prévue pour les communes. La région est mise en avant dans sa globalité.

Mme la Syndique

Par exemple Founex fait partie *Région De Nyon* et participe par ce biais.

Commugny ne fait plus partie de *Région De Nyon* mais peut toujours participer aux projets selon leur spécificité et l'intérêt de la Commune.

M. Kaltenrieder

Si, à l'avenir, le projet n'est pas rentable et le fonctionnement est dans le rouge, qui assumera financièrement ?

M. Pellet

Le foncier a été séparé de l'exploitation. L'association se charge de la construction et le foncier, une S.A. exploitera le lieu et la communauté interprofessionnelle des vins de la Côte soutiendra le projet.

Une marge de manœuvre financière est prévue même s'il persiste une certaine incertitude quant au succès.

Mme Stanescu

Il est prévu que la contribution de la Commune soit de Fr. 50'000 pour financer le projet, ce qui correspond à 11% du projet. Cela représente environ la même contribution que la Commune de Morges. Comment ce montant a-t-il été décidé ?

Mme la Syndique :

Le montant de contribution correspond en fait à 1% du projet et non 11%.

La participation demandée aux communes hors de *Région De Nyon* est un montant de Fr. 10 / habitant (Fr.30'000). Considérant la valeur du projet, la Municipalité propose une contribution plus importante que ce qui est demandé, soit Fr. 50'000.

M. Weisskopf

Cette présentation n'aurait pas eu lieu si la Commune était restée dans *Région De Nyon*. Il s'agit donc d'un exemple concret de l'avantage de la sortie de *Région De Nyon*. La sortie de *Région De Nyon* ne signifie pas que la Commune ne participe pas aux projets intéressants. Le montant de la contribution pour le projet pourra être défini lors de l'étude par la Commission concernée. A cette occasion, des amendements seront possibles.

Le Président et la Syndique remercient les invités pour leur présence et les informations présentées.

7. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PREAVIS CONCERNANT UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DU PROJET "MAISON DES VINS DE LA COTE" MONT-SUR-ROLLE

Mme la Syndique indique ne pas avoir d'informations supplémentaires à ajouter.

Le Président

Le Bureau propose de renvoyer ce préavis à la Commission des finances et de créer une Commission ad hoc de 5 membres.

M. Kaltenrieder

La Commission des affaires régionales est-elle encore active et peut-elle se charger d'examiner le préavis ?

Le Président

La Commission des affaires régionales n'est plus active et sera d'ailleurs enlevée de la liste des Commissions.

Résultat : le renvoi en Commission des finances et création d'une Commission ad hoc : acceptés par 28 oui, 0 non, 2 abstentions.

Le Président demande s'il y a des candidats pour la Commission ad hoc de 5 personnes: pas de candidats annoncés

Le Président

En l'absence de candidats pour la Commission ad hoc, le vote porte uniquement sur le renvoi en Commission des finances

Résultat: Le renvoi en Commission des finances uniquement est approuvé par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Syndique

L'assemblée des Syndics a eu lieu le 10.4.2019. Sujets évoqués:

- Contact avec le nouveau Maire de Divonne et son équipe: discussion du projet d'usine d'embouteillage et des projets immobiliers à Divonne.
- Présentation par la Boursière de Founex: comptes du pot commun 2018 validés.
- Antenne 5G.
- Perception par les Communes de leurs impôts communaux.

L'assemblée des Syndics du district a eu lieu le 28.3.2019: Sujets évoqués:

- Présentation sur l'Association Projet
- Nouvelle péréquation intercommunale: changements importants en cours et sans doute positifs
- École de Changins : présentation des lieux.

Finances Commune Commugny:

Les comptes 2018 sont bouclés. Un excédent de charges est constaté. Les décomptes finaux des péréquations ont été reçus avant le bouclage. La Municipalité a décidé d'intégrer dans les comptes 2018 les décomptes finaux 2017, 2018 et les acomptes 2018 ce qui alourdit la facture. L'exercice de 2018 montre un excédent de charges de Fr. 577'994. Les comptes seront présentés en détail lors de la réunion du Conseil communal en juin 2019.

M. Golay

Les travaux de la route de l'Eglise ont débuté le 1.4.2019. Ils seront bientôt terminés. Peu de problèmes ont été observés avec les déviations. Des imprévus, comme l'abattage de certains arbres, prolongent la durée des travaux. L'ouverture de la route de l'Eglise est prévue pour la 1ère semaine de juin.

Le goudronnage de la partie de la route RC 2b, près de l'abribus en direction du chemin des Pins, sera réalisé les 3-4 juin.

M. Schaub

Les rotations (Police-SDS) sont augmentées dans les quartiers où une activité anormale est observée.

Il a été remarqué que les personnes roulent trop vite sur le chemin du Martinet. Des radars didactiques ont été installés et des enregistrements effectués.

M. Hermanjat

- Le préavis pour les rénovations d'appartements communaux est en cours de préparation. 3 appartements se libèrent, dont le dernier en juillet. Un préavis sera présenté en septembre 2019.
- La révision du Plan Général d'Affectation des zones à bâtir (PGA) est en cours avec un bureau d'ingénieurs. La Commission de l'aménagement du territoire sera convoquée pour échanger sur le contenu de la révision.
- La Révision du PGA impliquera également la révision du règlement des constructions à Commugny.

M. Maillebiau

Une pièce de théâtre aura lieu les 24 et 25 mai à la salle communale.

Mme la Syndique

Invite M Fritsché à présenter un avant-projet de réfection et pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route de Divonne.

M. Fritsché

Présentation des travaux phono-absorbants et aménagements de la sécurité routière. Ce préavis est prévu en septembre 2019. Il s'agit de la réfection de la route cantonale entre le carrefour route de Coppet-route de Genève/Divonne et le carrefour route de Divonne et chemin de Monthoux.

2 objectifs:

1. Finaliser la réfection de la route cantonale RC2
2. Améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur exigü.

Tout d'abord, il s'agit de remanier et réfectionner la route. L'étude de la chaussée montre que la route est peu épaisse (4.5 cm d'enrobé). Le coffre est bon. Il est prévu la pose d'une couche dure et d'un tapis phono-absorbant.

Aménagement piétonnier

Actuellement, la route est étroite avec une bande jaune pour les piétons. Il est prévu la création d'un trottoir semi-franchissable (double rang de pavés, hauteur 4cm) qui permet aussi le croisement des voitures.

Carrefour rue de la Fontaine

La situation actuelle du carrefour n'est pas claire pour les usagers

Les modifications suivantes sont prévues à ce carrefour:

- Création d'un trottoir traversant surélevé
- Aménagement de trottoirs franchissables sur le chemin de la Fontaine
- Réduction de gabarit du chemin de la Fontaine (5 m)

- Création de 4 places de stationnement à 90°
- Création de places de parc latérales pour des véhicules plus longs
- Aménagement de la place du carrefour: végétation / arbre/ banc

Le préavis portera aussi sur le remplacement du tapis phono-absorbant de la 1ère partie de la route de Divonne (qui est à la charge de la Commune) jusqu'au croisement avec le chemin de Monthoux.

Mme Braun

Le Canton participe-t-il au financement du projet ?

M. Fritsché

Le Canton participe pour la réfection des enrobés et l'évacuation des eaux claires: environ 30%.

Mme Braun

Est-ce que la Confédération subventionne les travaux à Commugny puisqu'une partie du trafic est liée à l'absence de sortie d'autoroute à Versoix ?

M. Fritsché

La Confédération subventionne la pose du tapis phono-absorbant à hauteur de 16% jusqu'à hauteur de Fr.32 / m2.

M. Braun

De nombreuses canalisations sont présentes sur le plan. Il y a quelque temps, la Commune de Mies a posé un revêtement phono-absorbant. Suite aux travaux, il s'est produit une rupture des canalisations d'eau, ce qui a engendré des dégâts, ce qui a nécessité de recommencer les travaux. Dans ce contexte, serait-il nécessaire de contrôler les canalisations et les conduites ?

M. Fritsché

Les SITSE ont été contactés et l'étude est en cours.

Mme la Syndique

Avant tous travaux de routes, toutes les sociétés concernées sont averties afin de voir s'il leur est nécessaire d'intervenir p. ex Swisscom, SITSE, Romande-Energie.

M. Sharif

Le rétrécissement au centre de la route n'augmente-t-il pas la dangerosité pour les cyclistes ?

M. Fritsché

Actuellement, il n'y a pas d'aménagement prévu pour les cyclistes sur la RC2: Le gabarit étroit ne permet pas de faire une bande pour cyclistes. Le trottoir prévu sera semi-franchissable, ce qui permettra aux cyclistes de monter sur le trottoir s'ils le désirent.

Mme la Syndique

Le cycliste peut circuler au centre de sa voie sur ce tronçon étroit, c'est peut-être la solution qui présente la meilleure sécurité.

9. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Mme la Syndique

- Éclairage du parking du Centre scolaire: les travaux sont faits pour amener l'électricité. Il ne manque que les luminaires pour l'installation.
- Park and Ride sauvage: des "flyers" seront posés sur les véhicules sur les 2 parkings (Centre scolaire et Vy-des-Mores) : des panneaux limitant à 4h la durée du parking seront installés dès le 11.6.2019 avec la nécessité d'avoir un disque pour les usagers.
- Impact de l'aéroport sur la valeur locative: l'étude du sujet avec le collègue de la Municipalité de Mies sera entreprise.
- Action-prévention vélos: quelques interventions de la brigade de police ont eu lieu. Des infos ont été données concernant le chemin de la Dauphine. Les gendarmes seront sollicités pour une action spécifique sur le chemin de la Dauphine.
- Informations sur la subvention d'achat de vélos sur le site internet de la Commune: une modification du site est en cours pour ajouter ces informations.
- Site internet de la Commune: mise à jour en cours. Certaines corrections sont faites. Merci de communiquer les erreurs à l'administration.
- Concernant la motion de l'amendement du règlement du Conseil communal: il s'agit d'un oubli de la Municipalité. Un contact sera établi avec la commission prochainement. Hélas, le délai de la motion ne sera pas respecté.
- Nouveau comité du CATS: Toutes les communes ne sont pas représentées dans le comité. Les membres du comité ne sont pas connus à ce jour. La Commission culturelle intercommunale aimerait rencontrer le nouveau comité.

M. Golay

Ramassage des déchets verts à domicile, demande de M. Rodieux: en cours de traitement.

Mme Decurnex Gonzalez

Pourquoi la durée du parking sur le Centre scolaire a -t-elle été définie à 4h et non 1h30 ?

Mme la Syndique

Les panneaux avec une limitation de 4h sont déjà en main communale. La raison du choix de cette période de 4h n'est pas connue.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA PETITION POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX, ADAPTE, REFLECHI ET MESURE DE NOTRE COMMUNE

M. Braun lit la conclusion du rapport.

Résultat: le renvoi à la Municipalité est accepté par 29 oui, 0 non, 1 abstention.

11. MOTION "AMENAGEMENT" PRESENTÉE PAR LES CONSEILLERS L. MARZARI, F. DECURNEX GONZALEZ, I. ALONSO, D. BRAUN, M. SCHMIDT, J.-P. RODIEUX, O. SHARIF, S.VORA, R. BRAUN

M. Braun rappelle les points suivants:

La Commission ad hoc a fait un rapport sur la pétition (voir point 8 de l'ordre du jour) et en plus rédigé un document de type « motion ». Après discussion avec le Président, les signataires de la motion ont décidé de transformer leur motion en **postulat**. M Braun lit le contenu du postulat dans son intégralité.

Le Président confirme que la transformation en postulat est possible. Il rappelle le traitement d'un postulat: le renvoi est possible en commission (pour positionnement concernant la prise en compte) ou à la Municipalité pour traitement.

Le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté par 29 oui, 0 non, 1 abstention.

12. PREAVIS 06/2019 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE Fr. 506'200 TTC POUR LE FINANCEMENT DE LA REFECTION DE LA ROUTE DE COPPET RC6-C-S ENTRE LE CARREFOUR DE LA LAITERIE ET LA ROUTE DE GENEVE RC2-B-P.

La prise de parole de M. Fritsché est acceptée à l'unanimité.

Mme la Syndique

Mentionne une modification des chiffres du préavis. Après adjudication des travaux, les montants sont différents, en particulier pour les travaux de génie civil. Un amendement du préavis est donc demandé avec les nouveaux montants:

Les travaux de génie civil sont de Fr. 318'108 TTC à la place de Fr. 425'000 TTC.

Le montant total pour le préavis amendé passe de Fr. 506'200 TTC à Fr. 401'000-. TTC.

Mme Alonso

Les membres de la Commission des routes ont reçu ce jour un mail avec l'amendement. Les chiffres présentés ce soir ne sont pas les mêmes que dans le mail reçu ce jour.

Mme la Syndique

Les montants mentionnés dans le mail ne comprennent pas la TVA.

Le Président

La Municipalité a le droit de modifier le préavis avant le vote. L'amendement peut être approuvé lors du vote sur le préavis. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le texte du préavis. Le PV de la séance du Conseil communal fait foi de l'approbation du montant modifié (vérifié auprès de la préfecture).

Mme Ansermet lit le rapport de la Commission des routes.

M. Weisskopf lit le rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

M. Reichmuth

Il s'agit d'un coût énorme pour 140 m de route. La planification des travaux est inadéquate, tant que la traversée de Versoix n'est pas terminée (2020). Une nouvelle réfection (phono-absorbant) de la route est attendue d'ici 2-3-ans avec un coût supplémentaire. Pourquoi ? La route est dégradée en raison des travaux dans les communes environnantes. Ne faudrait-il pas attendre pour les travaux ?

Mme la Syndique

Selon une concertation régulière avec tous les intervenants (État de Genève, Vaud, communes concernées) il s'agit d'un moment opportun pour effectuer les travaux durant l'été 2019. La portion de route concernée date de 50 ans et son analyse montre des dégâts importants.

M. Fritsché

Le coût est en effet élevé. Il est lié à l'analyse de la route il y a 2 ans: 4 cm des couches supérieures sont dégradés et les couches en dessous sont polluées aux HAP. Ces couches doivent être enlevées et évacuées vers des décharges, ce qui implique de payer des taxes importantes. Aussi, le passage des véhicules lourds (transports publics et poids lourds) endommage ce tronçon. L'absence d'intervention risque

d'engager des travaux plus lourds dans le futur en particulier sur le coffre. Une "fenêtre" existe pour mettre en œuvre les travaux en août 2019. En 2020 la pose d'enrobés est prévue sur la Route cantonale 1 par le Canton ce qui ne permettra pas d'effectuer les travaux prévus sur la RC6.

Mme Buclin

Peut-on poser le phono-absorbant et effectuer la réfection en même temps plutôt qu'en 2 fois ?

M. Fritsché

La réflexion a été menée par la Municipalité à ce sujet. La sécurité de la route, la modification de l'arrêt de bus, les aménagements pour la mobilité réduite nécessiteront des travaux ultérieurs. La Municipalité préfère poser ultérieurement le phono-absorbant une fois que les travaux mentionnés seront effectués.

Le préavis 06/2019 amendé avec un montant de Fr. 401'000-. TTC est accepté à la majorité 26 pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

13. PREAVIS 05/2019 CONCERNANT L'ABROGATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION DES COMMUNES DE COMMUGNY ET COPPET.

Mme la Syndique

Il manque un document annexe qui explique le contexte historique-financier de la convention. Le document est distribué.

Résumé du document annexe:

Commugny et Coppet avaient une STEP commune installée à la plage des Rocailles. Cette STEP a été démolie. Le terrain appartient au Canton et a été réaménagé avec du gazon pour en faire une plage. La nouvelle STEP intercommunale a été inaugurée en 2014. Les anciennes STEP communales ont donc cessé leurs activités. Les règlements communaux ont été modifiés pour être adaptés à la nouvelle STEP. Il s'agit donc d'abroger la convention entre les communes de Commugny et Coppet pour l'utilisation de la STEP. Il s'agit d'un acte administratif sans impact financier.

Mme Ansermet lit la conclusion du rapport de la Commission ad hoc.

Le préavis 05/2019 est accepté à l'unanimité.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Rodieux

Depuis plusieurs années, toutes les 2 ou 3 séances, des voix expriment leur insatisfaction, contrariété et étonnement en rapport avec la péréquation et facture sociale. Il semble, à ce stade, que le temps est venu d'en faire un peu plus, d'être plus actif, plus entreprenant que de se limiter à déverser notre acrimonie sur cette facture.

Certes, on constate, depuis quelque temps, qu'il y a beaucoup de "choses sur le feu", que de la grogne s'exprime ici et là dans le district et se traduit par des lettres au Conseil d'État, au Grand Conseil, ou encore par des déclarations dans la presse. Cela fait dire à certains que les choses se mettent en place, que cela va "dans le bon sens", pour utiliser une expression consacrée, d'autant plus qu'il y a eu un changement au Conseil d'État, etc. et qu'il convient d'attendre. Si cela ne va certes pas dans le mauvais sens, la situation ne dispense pas d'en mettre une couche de plus, de nature un peu différente, de donner une impulsion supplémentaire.

Proposition: solliciter la Cour des comptes du canton de Vaud; elle peut l'être à titre personnel, mais il paraît préférable à M. Rodieux, pour faire bouger les lignes de façon plus sensible, que la sollicitation émane d'un législatif communal, en l'occurrence du Conseil communal de Commugny.

En pratique:

1. Constituer une commission chargée de formuler notre incompréhension, nos griefs etc.
2. Faire accepter ce texte, avec ou sans amendement(s) par notre Conseil communal
3. Faire adhérer à ce texte d'autres Conseils communaux de la région et le faire signer par leur Président respectif
4. Informer la presse locale
5. Transmettre le texte à la Cour des comptes.

Le Président demande qui s'intéresse à participer à ce projet ? MM. Weisskopf et Braun s'annoncent.

Le Président

M. Weisskopf, M. Braun et M. Rodieux proposeront un projet de lettre à destination de la Cour des comptes pour la prochaine réunion du Conseil communal. Lors de la séance suivante, il sera également discuté de la suite à donner à la lettre concernant la péréquation à destination du Conseil d'État (Projet du Président de Mies inclus dans les annexes).

Mme Decurnex

Les classes primaires de Commugny organisent une exposition à l'école communale sur Jean Tinguely et Nikki de Saint Phalle. L'objectif est de récolter de l'argent pour la construction de classes pour un orphelinat au Liban. L'exposition a lieu le vendredi 24 mai de 17h30 à 19h30 et samedi 25 mai de 10h-12h.

M. Weisskopf

Concernant *Région De Nyon*: Commugny est mentionné comme contributeur dans le préavis DISREN 42-2019 concernant le projet de la Maison des Vins de la Côte.

Un autre préavis 39/2019 sera voté en 2019 concernant la nouvelle usine à gaz. La contribution de Commugny (hors-DISREN) est mentionnée pour un montant de Fr. 369.37 / habitant ce qui correspond à environ 1 million de CHF.

Deux questions :

1. La Municipalité est-elle au courant de ce qui précède ?
2. La Municipalité peut-elle intervenir auprès de *Région De Nyon* pour mettre un terme à ces cas ?

Mme la Syndique

Il s'agit de la 4^{ème} fois que le nom de Commugny est mentionné comme contributeur dans les projets de *Région De Nyon* sans que la Municipalité en soit informée. Un contact sera établi avec les personnes concernées et la demande de retrait du nom de Commugny sur les préavis sera fait.

Le Président

La copie papier du nouveau règlement est à disposition pour ceux qui ne l'auraient pas reçu à la séance de décembre du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée par la salle, le Président clôt ainsi ce dernier point de l'ordre du jour et demande la lecture du procès-verbal des décisions par M. Wiesel, scrutateur, qui s'exécute.

Le procès-verbal des décisions est accepté à l'unanimité.

Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 26 juin à 19h15.

Le Président clôt la séance à 22h30.

Le Président

Le Secrétaire suppléant

Christian Lowe

Samir Vora